

Pour ces premières raisons, Monsieur le commissaire, nous vous demandons de bien vouloir appliquer le principe de précaution, qui serait la plus sage des décisions en attendant de réelles études françaises sur les impacts de ces énormes machines.

Le moratoire demandé par M. Dominique Bussereau, Président du Conseil Départemental de la Charente Maritime qui consisterait à stopper toute construction durant deux années afin d'approfondir les études, serait une réelle avancée et surtout une action pleine de bon sens. A vous M. Le Commissaire d'en faire de même en refusant cette implantation à PUY DU LAC commune déjà largement encerclée par près de 50 mats d'éoliennes gigantesques.

Sur un plan plus local, PUY DU LAC fait partie de la communauté de communes « Vals de Saintonge » déjà largement « dépayagée » par bon nombre de ces machines.

Comme l'indiquait l'article dans le journal Sud Ouest du mercredi 30 septembre dernier, les habitants **n'en veulent pas de ces aérogénérateurs !**

La commune de PUY DU LAC, comme toutes les communes aux alentours attire de nombreux touristes français et étrangers qui sont heureux de pouvoir passer une semaine ou même plus souvent 15 jours dans les gîtes ou les chambres d'hôtes mis à leur disposition par les habitants de des « Vals de Saintonge ».

- Pensez-vous que les demeures et logis comme « le Logis du Péré », « le Logis domaine du Prieuré » ainsi que le château de Chandolent puissent conserver le même attrait après qu'aient poussées ces horribles aérogénérateurs ?
- Pensez-vous que la grande fête de ce village « le Quart d'Ecu » puisse avoir lieu au pied même du premier mat colossal de ces éoliennes ?
- Pensez-vous qu'après la construction de ces machines les visiteurs auront encore l'envi de venir subir les désagréments de ces éoliennes ?

La réponse est NON !

J'ajouterai que nous sommes nombreux à avoir fait estimer nos bien (maisons, résidences principales), dès que le projet d'éoliennes « industrielles » est mentionné, la première évaluation faite sans parler du projet baisse de l'ordre de 28% à 35 % en fonction des agences immobilière et des notaires contactés. Doit-on continuer à provoquer l'appauvrissement du territoire et de ces habitants et à nuire au tourisme qui est l'une des premières ressources de notre territoire ?

Je finirai en parlant à nouveau de l'inutilité du projet qui en plus de ne pas apporter de bénéfices à la communauté ni aux riverains, se situerait dans une zone où les vents sont considérés comme très faible en moyenne sur l'année, c'est la raison de ce projet déraisonnable avec des éoliennes de 200 mètres de haut qui seraient éventuellement susceptibles de compenser ce manque de vent. Il est là encore évident que seul le pouvoir de l'argent guide les promoteurs et non le bien-être des habitants !

Pour toutes ces raisons, qui demanderaient à être largement développées, je vous demande de bien vouloir prendre en compte mes arguments et de comptabiliser mon avis parmi les avis **TRES DEFAVORABLES** au projet éolien de PUY DU LAC SUD (Puydulaquois sud).

En vous remerciant, veuillez recevoir, Monsieur BORDRON, mes sincères salutations.

B. COLARD

Président

Observation n°656 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:49

Par SALEMI Cécile

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mme SALETI Cécile
6 bis rue du Fou à pain
La Ramée
17430 Bords

Bords le,
14 Octobre 2020

SUD

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Lettre ouverte d'une ancienne parisienne qui a fait le choix il y a 16 ans de venir s'installer en Charente Maritime. Bretonnaise depuis 5 ans, j'emprunte les routes de la campagne Puy-lacquoise pour me rendre à mon travail tous les jours.

Photographe amateur, très proche de la nature et de son environnement, mon paysage ne sera plus le même si ce projet vient à son terme.

Pêcheuse également dans la Boutonne, propriétaire d'une jument qui a trouvé un havre de paix avec d'autres congénères, cette commune est riche de par sa biodiversité (chauve-sauis, oiseaux de marais, gibier...) elle doit pas figurer dans le carton 'produire et défigurer'.

Echereuia, belle plante qui orne certains jardins, est le nom donné au projet Puy du lac Nord. Mais qu'y a-t-il d'écologique en vous??

- 150 m de haut,
- des tonnes de béton armé,
- de l'acier,
- de l'huile,
- des matériaux non recyclables,
- des nuisances pour le monde animal,
- des ondes,
- des ombres animées,

- la laideur ...

Aujourd'hui, je pense également aux générations futures qui seront responsable de vous 4 et votre démantèlement : pas simple pour eux ...

Ce projet ne doit pas aboutir, c'est pourquoi je dis :

NON aux éoliennes à Puy du lac.

J'espère que mes mots seront lus et compris ...

Cordialement.

~~SALETI~~

Mme SALETI Cécile.

7

Observation n°657 (Mairie de Puy du Lac)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:52

Par VERNOUX Frédéric

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

14

VERNOUX Frédéric
Villeneuve
17430 Tonnoy Charente

Monsieur le Commissaire
je vous demande de donner un
avis défavorable au parc éolien
de Pey du Lac Seud, car le
val de Saintonge est saturé de
parc éolien. Plus d'une centaine
de machines. L'absence de transpa-
rence de ce model économique, la
pollution visuelle de ces installations
devient insupportable. Je dis non
au parc éolien de Pey du Lac Seud.

V. V. V.

Observation n°658 (Email)

Déposée le 13 Octobre 2020 à 17:06

Par BORDAS Christophe

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Sujet : [INTERNET] "Parc nord et sud" "à l'attention de Mr Jean-Pierre Bordron", " commissaire-enquêteur"

De : Christophe BORDAS <cs.bordas@orange.fr>

Date : 13/10/2020 17:06

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour monsieur, nous sommes arrivés mon mari, mon fils, et moi au mois de décembre 2019 et nous avons trouvé la commune de Puy-du-lac charmante, paisible, et accueillante; nous aimerions qu'elle le reste! Ce projet éolien ne va pas l'y aider. De part la situation de notre habitation ces éoliennes vont nous cerner et devenir une pollution visuelle. Nous ne sommes pas venus nous installer dans cette jolie commune pour la voir se dénaturer sous nos yeux. De plus les conséquences sur les oiseaux et les chiroptères ne doivent pas être ignorées. Les chiroptères sont protégés par la directive communautaire 92/43/CEE du 21 mai 1992. Les habitants eux ne sont pas protégés mais essaient de se faire entendre, merci de prendre en compte ma demande d' annulation de ce projet éolien sur la commune de Puy-du-lac.
Cordialement Bordas Stella.

Observation n°659 (Email)

Déposée le 13 Octobre 2020 à 17:27
Par BAT Sonia

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

[INTERNET] Avis sur les projets de "parc éolien Puy Laquois Sud"

Sujet : [INTERNET] Avis sur les projets de "parc éolien Puy Laquois Sud"

De : sonia.bat@hotmail.fr

Date : 13/10/2020 17:27

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je soussigné, Madame Delavallade Sonia habitante de La Grolliere à Puy du Lac, me prononce DÉFAVORABLE au projet.

Cordialement

Sonia Delavallade

Observation n°660 (Email)

Déposée le 13 Octobre 2020 à 18:27
Par POIROT Pascal

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Puy du Lac - Sud - AVIS TRES DEFAVORABLE

De : Pascal Poirot <poirot.pascal@gmail.com>

Date : 13/10/2020 18:27

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Habitant de Vervant près de Saint-Jean d'Angély, je passe souvent près de Puy du Lac pour aller à Rochefort. J'ai eu l'occasion aussi d'aller au magnifique spectacle "le Quart d'écu" qui se joue chaque année à Puy du Lac. Comment un promoteur éolien peut-il oser proposer de défigurer ainsi ce magnifique paysage ? Le Président Macron a dit le 27 novembre 2018 qu'en matière d'éolien : "Rien ne se fera contre l'avis des habitants, associations, territoires". Toutes les forces vives du territoire des Vals de Saintonge ne veulent plus une seule éolienne de plus. Donc un seul choix Présidentiel : "AVIS TRES DEFAVORABLE"

En Charente-Maritime, le département préconise que les éoliennes soient pour des raisons de sécurité à au moins la hauteur du mât + pale + 30 mètres de toute route départementale. C'est une règle simple, de bon sens et qui constitue un minimum. Même ce principe élémentaire de sécurité routière n'est pas respecté par les promoteurs éoliens.

Enfin, depuis le 2 octobre 2019 et la parution du livre : "Eoliennes : la face noire de la transition écologique" de Fabien Bouglé, qui reprend tous les chiffres de l'ADEME, du Ministère de l'écologie et de nombreuses études et organismes officiels internationaux, vous ne pouvez plus ignorer, Monsieur le Commissaire, en votre âme et conscience, que les éoliennes n'apportent rien à la transition écologique, ont un effet désastreux sur la biodiversité, l'économie, la valeur des maisons, la santé humaine et que les promoteurs éoliens nient ces évidences.

A Puy du Lac, comme dans toutes les communes de Charente-Maritime où des listes se sont présentées contre des équipes sortantes qui avaient laissé partir un projet éolien, le verdict des urnes a été sans appel : c'est un rejet massif de la population.

J'en appelle donc à votre conscience et à votre bon sens pour donner un "AVIS TRES DEFAVORABLE"

Pascal Poirot
Président Boutonne Environnement
17400 Vervant

Observation n°661 (Email)

Déposée le 13 Octobre 2020 à 22:22

Par Anonyme

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Sujet : [INTERNET] Projets éoliens PUY du LAC
De : coletteetjean@free.fr
Date : 13/10/2020 22:22
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je viens vous signifier mon vif refus de voir une fois de plus, deux projets éoliens se profiler en Charente Maritime.

Il s'agit des projets de Puy du Lac Nord, et Puy du lac Sud.

8 éoliennes de plus, dégradant une fois encore nos paysages, pour un résultat plus que minime.

Production aléatoire, moins de 24% du temps, pollution lumineuse, acoustique.

Action néfaste sur la faune (Chauves souris pour Puy du Lac)

Enfin Puy du Lac fait parti du réseau européen Natura 2000, c'est pourquoi, je vous demande

d'émettre un avis défavorable pour les deux projets:

AVIS DEFAVORABLES pour les projets PUY du LAC Nord et PUY du LAC
Sud

Observation n°662 (Email)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 04:03
Par ROSE Patrick

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éolien Puy du lac Sud

De : Patrick ROSE <patrick.rose629@orange.fr>

Date : 14/10/2020 04:03

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Patrick ROSE

14, rue du lavoir

17 430 Saint-Coutant le grand

À Monsieur Jean-Pierre BORDRON

Commissaire-Enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je vous demande d'émettre un avis défavorable sur le projet du Parc éolien Puy Laquois SUD.

Je demande à Monsieur le Préfet de refuser le projet du Parc éolien Puy Laquois SUD.

J'ai choisi de quitter Rochefort, et l'habitat urbain, pour m'installer à Saint-Coutant le grand, où nous sommes, avec mon épouse, propriétaires depuis 20 ans. Profondément respectueux de l'Homme, de la Nature, de la ruralité, de la campagne, de l'espace naturel, je dis non aux implantations d'éoliennes à proximité de nos villages ruraux ; je dis non à la France Défigurée ; je dis non à la mise en danger de la vie humaine !

Par la présente, j'exprime mon refus et vous demande d'émettre un avis défavorable à l'implantation du parc éolien Puy Laquois SUD, portant sur l'implantation de quatre aérogénérateurs et de deux postes de distribution de la SARL CHAMPS ECHEVERIA, et ce, pour les raisons suivantes, m'appuyant entre autres sur le rapport de l'Académie de Médecine de 2017, qui exprime mieux que moi les effets négatifs des éoliennes sur la santé humaine, et sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Puy du Lac.

Je refuse l'industrialisation forcée de cet habitat rural, qui, bien que morcelé, constitue un cadre de vie jusque là solidaire. Habitant une commune limitrophe, je ne suis séparé de Puy du lac que par le ruisseau L'Aubrée et j'ai le sentiment de faire partie du même berceau de vie. Nous traversons régulièrement Puy du Lac, y avons des amis, bref nous cohabitons, au sens strict du terme. Aujourd'hui, une scission sociale s'est créée. La rouerie de certains a induit dès l'origine un manque de concertation néfaste. L'Académie de Médecine recommandait de « *n'autoriser l'implantation de nouvelles éoliennes que dans les zones où celles-ci font l'objet d'un **consensus de la population concernée**, sachant que l'augmentation de leur taille et leur extension programmée risque d'altérer durablement le paysage du pays et de susciter de la part de la population riveraine – et générale – **opposition et ressentiment avec leurs conséquences psychiques et somatiques.** »*

Je dis non à la pollution actuelle et future. Je dis non à la bétonisation irrémédiable des sols. Je dis non aux futures friches industrielles que seront ces éoliennes dans 20, 30, 40 ans. Viendra un temps où personne ne les entretiendra plus, personne ne voudra, ne pourra ou ne saura les démonter proprement.

Que seront devenues ces start-up de l'éolien, qu'en sera-t-il de leur expérience ? Rappelons que lors des premières réunions publiques en présence des agents commerciaux de la société Solveo Énergie, il s'agissait de leur aveu même de leur premier projet éolien, leur société étant jusque là spécialisée dans le photovoltaïque.

Est-il logique écologiquement, de refuser et de combattre fort justement les décharges sauvages, et dans le même temps de laisser enfouir 800 à 2000 tonnes de béton par éolienne. Ceci est une catastrophe écologique, des milliers de tonnes de béton armé vont rester en sous-sol. Cela représente environ une surface de 400 m² cultivable par éolienne. Ce béton hautement ferrailé engendre différentes pollutions du sous sol à long terme, notamment sur les ressources en eau. Même si un arrêté d'août 2011 fixe les opérations minimales de démantèlement et de remise en état des parcs éoliens, le décapage et le surfacage de terres agricoles ne concerne que le premier mètre. En sachant que pour certains végétaux, les racines descendent profondément (3 m pour la luzerne, 1,80 m pour le maïs, 1,20 m pour le blé) et que pour que la terre puisse nourrir les racines, il faut que l'eau puisse s'infiltrer et remonter par capillarité.

Ces éoliennes seront implantées sur des terres, dans des sols qui seront un jour l'héritage de nos futures générations. Que leur dirons-nous ? « Dé...bétonnez »-vous tout seul.

A titre plus personnel, les critères subjectifs d'acheteurs éventuels de notre patrimoine bâti seront certainement affectés par la présence d'éoliennes dans l'environnement. Selon les études, les pertes s'échelonnent aujourd'hui entre 5-6 % et 30 %. L'augmentation régulière du nombre de turbines modifiant régulièrement les approches statistiques. Qu'en sera-t-il demain ?

Je dis non à la pollution visuelle, telle qu'elle était déjà décriée, il y a cinquante ans, dans « La France Défigurée », cette émission éveillant ma conscience environnementale d'adolescent. A l'époque, les bâtiments les plus élevés étaient les châteaux d'eau. Aujourd'hui, des dizaines d'éoliennes dépassant 150 mètres de hauteur défigurent déjà nos paysages, notre patrimoine, saturent notre environnement. Les crêtes de notre département sont envahies. Partout autour de nous, de grandes tours blanches veillent, de longues pales tournoient, menaçantes, dans leur rythme lent et hypnotique. Partout, la nuit, des clignotants rouges angoissants.

Je reprends un extrait du rapport précité : Acad. Méd. 2017 : « *la pollution visuelle de l'environnement qu'occasionnent les fermes éoliennes avec pour corollaire la dépréciation immobilière des habitations proches génère des sentiments de contrariété, d'irritation, de stress, de révolte avec toutes les conséquences psychosomatiques qui en résultent. Et les impressionnantes perspectives de développement de l'éolien terrestre ne pourront qu'amplifier des sentiments en voie d'être partagés par une proportion croissante de la population française.*

Curieusement, cette nuisance visuelle ne semble pas ou très peu être prise en considération par les décideurs politiques ou les promoteurs industriels concernés (étant posé, qu'aucun d'entre eux n'installerait ou n'acquerrait une propriété à proximité d'un parc éolien !) »

Le projet d'implantation de quatre éoliennes de 150 mètres, 180 avec les pales (soit à peine 40 m de moins que la tour Montparnasse, culminant à 209 m) à proximité immédiate, du Bois Brandet, l'encerclant littéralement, à mi chemin entre le Château de la Grève et le quart d'Écu, visibles depuis le bourg de Saint Coutant, le Logis du Péré, ... impacterait défavorablement le développement touristique et l'offre d'hébergement de la commune de Puy du lac et de ses voisines. Les gîtes et Chambres d'hôtes participant au développement communal perdraient leur label « Gîtes de France » en fonction de la présence d'éoliennes.

Je reprends ici les observations que j'avais émises lors de l'enquête publique sur le PLU de Puy du lac. Ignorées à l'époque, car le PLU ne concernait pas les éoliennes, elles prennent aujourd'hui tout leur sens.

A plusieurs reprises, le PLU de Puy du lac stipule l'existence d'une « Trame verte et bleue », définie par le SRCE et la loi Grenelle II, colonne vertébrale de la préservation de la biodiversité et de la continuité écologique dans la région.

P. 130 : « A l'échelle de la commune de Puy-du-Lac, la Trame Verte et Bleue est constituée par :

- des réservoirs de biodiversités et notamment :
- les zones boisées : Bois Brandet ; bois Rond »

P. 128 : « 3) Assurer la fonctionnalité des continuités écologiques dans l'espace rural : travailler au maintien des espèces dans leur milieu et préserver les espaces de migrations, de chasse ou de reproduction. »

« Le PLU, conformément à l'article L. 371-3 du Code de l'environnement, prend en compte le SRCE en participant à la mise en œuvre de ces objectifs et en définissant à l'échelle communale une Trame Verte et Bleue. Le processus itératif d'élaboration du PLU s'attache donc à permettre une meilleure prise en compte des continuités écologiques et vise à engager une politique d'aménagement du territoire plus soutenable pour l'environnement. »

P. 83 : « La préservation des bois et forêts revêt une importance considérable tout à la fois pour l'Homme, pour la faune et pour la flore. Les boisements constituent également des puits de carbone qu'il convient de préserver. Les espaces boisés représentent une forte valeur ajoutée pour Puy-du-Lac que ce soit en termes de cadre de vie, de protection de la faune et de la flore, de préservation des sols et de la qualité de l'eau.

La protection des espaces boisés de la commune est une réponse nécessaire pour que soit assurée la pérennité de ces biotopes. A ce titre le Plan Local d'Urbanisme doit classer les bois de la commune en Espaces Boisés Classés dans l'objectif de préserver les paysages boisés et les écosystèmes présents. »

Le programme éolien à développer, très proche du Bois Brandet, est en contradiction avec ces objectifs de préservation des bois, protection des espèces (faune et flore), ainsi que signalé page 126 : « La production et le transport d'énergie (hydro-électricité, éolien, photovoltaïque, électrique, nucléaire) a des impacts directs sur la faune et la flore par la consommation d'eau, les obstacles au passage de l'avifaune, ou les emprises au sol.

L'attractivité résidentielle de la région implique une disparition progressive des espaces et des habitats naturels ; le maillage écologique en est d'autant plus à préserver en favorisant les migrations et le développement des espèces. »

Je dis non à la pollution sonore. Le bruit direct des pales, des moteurs, les sifflements rarement évoqués mais souvent réels à proximité des éoliennes ou sous leur vent sont autant de nuisances sonores ineffaçables. Acad. Méd. – 2017 « *le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitude, peut indubitablement perturber l'état psychologique de ceux qui y sont exposés. Ce sont notamment les modulations d'amplitudes causées par le passage des pales devant le mat qui sont dénoncées comme particulièrement dérangeantes* »

« *Une action directe du bruit sur le sommeil : Les études concluent qu'à l'intérieur d'un périmètre de 1,5 km, le bruit émis par les éoliennes perturberaient la qualité du sommeil* »

Je dis non enfin à la nuisance environnementale, à l'effet prédateur que ce soit par les pales ou par les infrasons, de ces aérogénérateurs sur la faune, les oiseaux, les cigognes, les chauves-souris, dont Puy du Lac est l'une des premières réserves françaises. L'impact de ces mammifères sur la population de moustiques eux-mêmes en augmentation ne doit surtout pas être négligé.

Je terminerai en reprenant à nouveau le rapport de l'Académie de Médecine : « *Si l'éolien terrestre ne semble pas induire directement des pathologies organiques, il affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles la qualité de vie d'une partie des riverains et donc de leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé* »

En vous demandant à nouveau d'émettre un avis défavorable à ce projet de parc éolien Puy-laquois SUD, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées

Patrick ROSE

—Pièces jointes : —

Refus Éoliennes Sud.pdf

30 octets

Observation n°663 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:25
Par ROSE Patrick

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Patrick ROSE
14, rue du lavoir
17 430 Saint-Coutant le grand

À Monsieur Jean-Pierre BORDRON
Commissaire-Enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je vous demande d'émettre un avis défavorable sur le projet du Parc éolien Puy Laquois SUD.
Je demande à Monsieur le Préfet de refuser le projet du Parc éolien Puy Laquois SUD.

J'ai choisi de quitter Rochefort, et l'habitat urbain, pour m'installer à Saint-Coutant le grand, où nous sommes, avec mon épouse, propriétaires depuis 20 ans. Profondément respectueux de l'Homme, de la Nature, de la ruralité, de la campagne, de l'espace naturel, je dis non aux implantations d'éoliennes à proximité de nos villages ruraux ; je dis non à la France Défigurée ; je dis non à la mise en danger de la vie humaine !

Par la présente, j'exprime mon refus et vous demande d'émettre un avis défavorable à l'implantation du parc éolien Puy Laquois SUD, portant sur l'implantation de quatre aérogénérateurs et de deux postes de distribution de la SARL CHAMPS ECHEVERIA, et ce, pour les raisons suivantes, m'appuyant entre autres sur le rapport de l'Académie de Médecine de 2017, qui exprime mieux que moi les effets négatifs des éoliennes sur la santé humaine, et sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Puy du Lac.

Je refuse l'industrialisation forcée de cet habitat rural, qui, bien que morcelé, constitue un cadre de vie jusque là solidaire. Habitant une commune limitrophe, je ne suis séparé de Puy du lac que par le ruisseau L'Aubrée et j'ai le sentiment de faire partie du même berceau de vie. Nous traversons régulièrement Puy du Lac, y avons des amis, bref nous cohabitons, au sens strict du terme. Aujourd'hui, une scission sociale s'est créée. La rouerie de certains a induit dès l'origine un manque de concertation néfaste. L'Académie de Médecine recommandait de *« n'autoriser l'implantation de nouvelles éoliennes que dans les zones où celles-ci font l'objet d'un consensus de la population concernée, sachant que l'augmentation de leur taille et leur extension programmée risque d'altérer durablement le paysage du pays et de susciter de la part de la population riveraine – et générale – opposition et ressentiment avec leurs conséquences psychiques et somatiques. »*

Je dis non à la pollution actuelle et future. Je dis non à la bétonisation irrémédiable des sols. Je dis non aux futures friches industrielles que seront ces éoliennes dans 20, 30, 40 ans. Viendra un temps où personne ne les entretiendra plus, personne ne voudra, ne pourra ou ne saura les démonter proprement.

Que seront devenues ces start-up de l'éolien, qu'en sera-t-il de leur expérience ? Rappelons que lors des premières réunions publiques en présence des agents commerciaux de la société Solveo Énergie, il s'agissait de leur aveu même de leur premier projet éolien, leur société étant jusque là spécialisée dans le photovoltaïque.

Est-il logique écologiquement, de refuser et de combattre fort justement les décharges sauvages, et dans le même temps de laisser enfouir 800 à 2000 tonnes de béton par éolienne. Ceci est une catastrophe écologique, des milliers de tonnes de béton armé vont rester en sous-sol. Cela représente environ une surface de 400 m² cultivable par éolienne. Ce béton hautement ferrailé engendre différentes pollutions du sous sol à long terme, notamment sur les ressources en eau. Même si un arrêté d'aout 2011 fixe les opérations minimales de démantèlement et de remise en état des parcs éoliens, le décapage et le surfacage de terres agricoles ne concerne que le premier mètre. En sachant que pour certains végétaux, les racines descendent profondément (3 m pour la luzerne, 1,80 m pour le maïs, 1,20 m pour le blé) et que pour que la terre puisse nourrir les racines, il faut que l'eau puisse s'infiltrer et remonter par capillarité.

Ces éoliennes seront implantées sur des terres, dans des sols qui seront un jour l'héritage de nos futures générations. Que leur dirons-nous ? « Dé...bétonnez »-vous tout seul.

A titre plus personnel, les critères subjectifs d'acheteurs éventuels de notre patrimoine bâti seront certainement affectés par la présence d'éoliennes dans l'environnement. Selon les études, les pertes s'échelonnent aujourd'hui entre 5-6 % et 30 %. L'augmentation régulière du nombre de turbines modifiant régulièrement les approches statistiques. Qu'en sera-t-il demain ?

Je dis non à la pollution visuelle, telle qu'elle était déjà décrite, il y a cinquante ans, dans « La France Défigurée », cette émission éveillant ma conscience environnementale d'adolescent. A l'époque, les bâtiments les plus élevés étaient les châteaux d'eau. Aujourd'hui, des dizaines d'éoliennes dépassant 150 mètres de hauteur défigurent déjà nos paysages, notre patrimoine, saturent notre environnement. Les crêtes de notre département sont envahies. Partout autour de nous, de grandes tours blanches veillent, de longues pales tournoient, menaçantes, dans leur rythme lent et hypnotique. Partout, la nuit, des clignotants rouges angoissants.

Je reprends un extrait du rapport précité : Acad. Méd. 2017 : *« la pollution visuelle de l'environnement qu'occasionnent les fermes éoliennes avec pour corollaire la dépréciation immobilière des habitations proches génère des sentiments de contrariété, d'irritation, de stress, de révolte avec toutes les conséquences psychosomatiques qui en résultent. Et les impressionnantes perspectives de développement de l'éolien terrestre ne pourront qu'amplifier des sentiments en voie d'être partagés par une proportion croissante de la population française. »*

Curieusement, cette nuisance visuelle ne semble pas ou très peu être prise en considération par les décideurs politiques ou les promoteurs industriels concernés (étant posé, qu'aucun d'entre eux n'installerait ou n'acquerrait une propriété à proximité d'un parc éolien !) »

Le projet d'implantation de quatre éoliennes de 150 mètres, 180 avec les pales (soit à peine 40 m de moins que la tour Montparnasse, culminant à 209 m) à proximité immédiate, du Bois Brandet, l'encerclant littéralement, à mi chemin entre le Château de la Grève et le quart d'Écu, visibles depuis le bourg de Saint Coutant, le Logis du Péré, ... impacterait défavorablement le développement touristique et l'offre d'hébergement de la commune de Puy du lac et de ses voisines. Les gîtes et Chambres d'hôtes participant au développement communal perdraient leur label « Gîtes de France » en fonction de la présence d'éoliennes.

Je reprends ici les observations que j'avais émises lors de l'enquête publique sur le PLU de Puy du lac. Ignorées à l'époque, car le PLU ne concernait pas les éoliennes, elles prennent aujourd'hui tout leur sens.

A plusieurs reprises, le PLU de Puy du lac stipule l'existence d'une « Trame verte et bleue », définie par le SRCE et la loi Grenelle II, colonne vertébrale de la préservation de la biodiversité et de la continuité écologique dans la région.

P. 130 : « A l'échelle de la commune de Puy-du-Lac, la Trame Verte et Bleue est constituée par :

- des réservoirs de biodiversités et notamment :
- les zones boisées : Bois Brandet ; bois Rond »

P. 128 : « 3) Assurer la fonctionnalité des continuités écologiques dans l'espace rural : travailler au maintien des espèces dans leur milieu et préserver les espaces de migrations, de chasse ou de reproduction. »

« Le PLU, conformément à l'article L. 371-3 du Code de l'environnement, prend en compte le SRCE en participant à la mise en œuvre de ces objectifs et en définissant à l'échelle communale une Trame Verte et Bleue. Le processus itératif d'élaboration du PLU s'attache donc à permettre une meilleure prise en compte des continuités écologiques et vise à engager une politique d'aménagement du territoire plus soutenable pour l'environnement. »

P. 83 : « La préservation des bois et forêts revêt une importance considérable tout à la fois pour l'Homme, pour la faune et pour la flore. Les boisements constituent également des puits de carbone qu'il convient de préserver. Les espaces boisés représentent une forte valeur ajoutée pour Puy-du-Lac que ce soit en termes de cadre de vie, de protection de la faune et de la flore, de préservation des sols et de la qualité de l'eau.

La protection des espaces boisés de la commune est une réponse nécessaire pour que soit assurée la pérennité de ces biotopes. A ce titre le Plan Local d'Urbanisme doit classer les bois de la commune en Espaces Boisés Classés dans l'objectif de préserver les paysages boisés et les écosystèmes présents. »

Le programme éolien à développer, très proche du Bois Brandet, est en contradiction avec ces objectifs de préservation des bois, protection des espèces (faune et flore), ainsi que signalé page 126 : « La production et le transport d'énergie (hydro-électricité, éolien, photovoltaïque, électrique, nucléaire) a des impacts directs sur la faune et la flore par la consommation d'eau, les obstacles au passage de l'avifaune, ou les emprises au sol. L'attractivité résidentielle de la région implique une disparition progressive des espaces et des habitats naturels ; le maillage écologique en est d'autant plus à préserver en favorisant les migrations et le développement des espèces. »

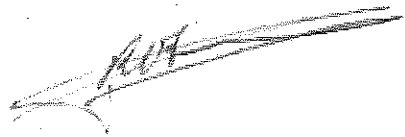
Je dis non à la pollution sonore. Le bruit direct des pales, des moteurs, les sifflements rarement évoqués mais souvent réels à proximité des éoliennes ou sous leur vent sont autant de nuisances sonores ineffaçables. Acad. Méd. – 2017 « *le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitude, peut indubitablement perturber l'état psychologique de ceux qui y sont exposés. Ce sont notamment les modulations d'amplitudes causées par le passage des pales devant le mat qui sont dénoncées comme particulièrement dérangeantes* »
« *Une action directe du bruit sur le sommeil : Les études concluent qu'à l'intérieur d'un périmètre de 1,5 km, le bruit émis par les éoliennes perturberaient la qualité du sommeil* »

Je dis non enfin à la nuisance environnementale, à l'effet prédateur que ce soit par les pales ou par les infrasons, de ces aérogénérateurs sur la faune, les oiseaux, les cigognes, les chauves-souris, dont Puy du Lac est l'une des premières réserves françaises. L'impact de ces mammifères sur la population de moustiques eux-mêmes en augmentation ne doit surtout pas être négligé.

Je terminerai en reprenant à nouveau le rapport de l'Académie de Médecine : « *Si l'éolien terrestre ne semble pas induire directement des pathologies organiques; il affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles la qualité de vie d'une partie des riverains et donc de leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé* »

En vous demandant à nouveau d'émettre un avis défavorable à ce projet de parc éolien Puy-laquois SUD, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées

Patrick ROSE.



Observation n°664 (Email)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 04:27
Par ROSE Christine

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éolien Puy du lac Sud

De : Christine ROSE <christine.rose17@orange.fr>

Date : 14/10/2020 04:27

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Christine ROSE - 14, rue du lavoir 17430 Saint Coutant le Grand –

**Atelier Christine Rose – Artisan tapissier – 14, rue du lavoir 17430 Saint
Coutant le Grand –**

12 Octobre 2020

À Monsieur Jean-Pierre BORDRON - Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur, je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet du parc éolien puy laquois Sud.

Monsieur le Préfet, je vous demande d'enterrer ce projet pour les raisons suivantes :

- La campagne est un choix de vie : il y a 20 ans, avec mon conjoint, nous avons fait le choix de la campagne pour notre cadre de vie. Il y a 10 ans, j'ai aussi fait le choix d'y installer mon activité professionnelle. Je suis artisan Métiers d'art ; je suis tapissier ; je restaure les sièges. Je vais visiter ma clientèle, qui vient également à l'atelier. Mes clients apprécient particulièrement le cadre que j'ai mis en place pour les accueillir, verdure et sérénité. Ma zone de chalandise se fait sur un rayon de 40 kms, sur 4 axes : Rochefort, Saintes, Saint-Jean-D'angély et Surgères. Demain, si les projets d'éoliennes de Puy du Lac se réalisent, mon lieu de vie et de travail sera encerclé de structures industrielles sur 3 de ces axes. Par la rotation de leurs pales, il sera impossible d'ignorer les éoliennes, de les « oublier ». Ce constat sera le même lors de la marche de 30 mn, sport simple et efficace, que je pratique de façon quasi-quotidienne. Sur mon parcours habituel, en sortant du bourg de Saint-Coutant, je serai face au parc nord, pour ensuite me trouver face au parc sud en revenant dans mon bourg par l'autre entrée.
- L'environnement naturel aujourd'hui près de chez moi : bois et campagne. En quittant notre location à Rochefort, pour notre investissement dans l'achat d'une maison, nous nous sommes tournés sur l'intérieur des terres. J'y retrouvai ma Moselle natale (département très boisé) et pour mon mari, l'Aisne où il a vécu. Le bois Brandet de Puy du lac, était une merveilleuse surprise, et je m'y rends encore souvent, sans avoir besoin de prendre la voiture. Quelle aberration d'encercler le seul bois local, d'y accoler quatre éoliennes ! Quel gâchis !
- L'immobilier à Saint-Coutant le grand : nous n'aurions jamais acheté notre maison avec des éoliennes aussi près de chez nous. La vue des éoliennes provoque chez moi un mal-être, se traduisant par une « boule au ventre » systématique en voyant la rotation des pales. Qu'en sera-t-il demain, si nous

devons vendre notre maison ? Vous connaissez très certainement l'impact néfaste des éoliennes sur la valeur immobilière – dépréciation minimale de 5% jusqu'à 30% aux Pays-Bas -

- Le démantèlement des sites industriels : nous avons vu s'implanter les éoliennes de Saint-Crépin. Les convois exceptionnels étaient nombreux pour acheminer ces installations. Dans 20 ans, 25 peut-être, lorsque les éoliennes seront arrêtées, nous savons que les sociétés, en charge de la construction de ces mastodontes, n'existeront plus. Quid de la prise en charge de leur démolition ? Devrons-nous, un jour, voir condamner, comme en présence de terrain militaires, des hectares entiers de notre pays rural, parce-que des éoliennes abandonnées risquent de tomber ? Voyez déjà l'ancien hôpital de Rochefort, qui tarde à être réhabilité, en raison de l'amiante !
- La vie sociale et les relations humaines : en participant à cette enquête publique, j'ai fait le choix d'évoquer des éléments qui me sont très personnels. Pour cette raison d'ailleurs, j'ai du mal à concevoir que la législation , en vigueur aujourd'hui, permette qu'un tel projet, puisse voir le jour et qu'un propriétaire terrien « privé » soit autorisé, même appuyé par un maire, à décider d'une telle construction ayant tellement d'inconvénients, pour les villages attenants (notre commune a d'ailleurs toujours refusé l'éolien sur ses terres). Seul le ruisseau l'Aubrée, nous sépare de Puy-du-lac ! Le potager que je cultive se trouve à Puy-du-lac ! Les relations sociales, que j'ai développées en 20 ans ont fait ce maillage humain qui structure aujourd'hui ma vie familiale, ainsi que ma vie professionnelle. Si l'implantation des éoliennes voit le jour, le profil des habitants changera obligatoirement dans les années à venir. L'incroyable énergie humaine, qui existait (avant ces projets éoliens) a donné vie au spectacle du Quart d'Écu (Site en scène, 200 bénévoles, 15 ans d'existence). Je crains pour la survie de cette organisation jusque là si constructive pour le tissu rural – en 2010, j'y ai fait ma première exposition professionnelle ! Depuis quelques mois, j'ai constaté une infinie tristesse chez les bénévoles les plus âgés, qui vivent mal les tensions dans leur village.
- Notre santé, celle de notre flore et de notre faune : le bénéfice-risque face à l'énergie soi-disant verte de l'éolien ? Des personnes, bien plus qualifiées que moi, pourront vous donner les bons éléments sur les études existantes et je suis convaincue que vous les avez déjà eues, lues, étudiées. Mais j'étais seule à pouvoir vous donner les éléments précédents.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, je vous demande à nouveau d'émettre un avis défavorable au projet du parc éolien puy laquois Sud.

Monsieur le Préfet, je vous demande à nouveau d'enterrer ce projet.

Christine ROSE

Domiciliée à Saint-Coutant Le Grand et y exerçant le métier d'artisan tapissier

— Pièces jointes : —

Éoliennes Sud.pdf

30 octets

Observation n°665 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:26
Par ROSE Christine

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Christine ROSE - 14, rue du lavoir 17430 Saint Coutant le Grand –

Atelier Christine Rose – Artisan tapissier - 14, rue du lavoir 17430 Saint Coutant le Grand –

12 Octobre 2020

Monsieur le Commissaire Enquêteur, je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet du parc éolien puy laquois Sud.

Monsieur le Préfet, je vous demande d'enterrer ce projet pour les raisons suivantes :

- La campagne est un choix de vie : il y a 20 ans, avec mon conjoint, nous avons fait le choix de la campagne pour notre cadre de vie. Il y a 10 ans, j'ai aussi fait le choix d'y installer mon activité professionnelle. Je suis artisan Métiers d'art ; je suis tapissier ; je restaure les sièges. Je vais visiter ma clientèle, qui vient également à l'atelier. Mes clients apprécient particulièrement le cadre que j'ai mis en place pour les accueillir, verdure et sérénité. Ma zone de chalandise se fait sur un rayon de 40 kms, sur 4 axes : Rochefort, Saintes, Saint-Jean-D'angély et Surgères. Demain, si les projets d'éoliennes de Puy du Lac se réalisent, mon lieu de vie et de travail sera encerclé de structures industrielles sur 3 de ces axes. Par la rotation de leurs pales, il sera impossible d'ignorer les éoliennes, de les « oublier ». Ce constat sera le même lors de la marche de 30 mn, sport simple et efficace, que je pratique de façon quasi-quotidienne. Sur mon parcours habituel, en sortant du bourg de Saint-Coutant, je serai face au parc nord, pour ensuite me trouver face au parc sud en revenant dans mon bourg par l'autre entrée.
- L'environnement naturel aujourd'hui près de chez moi : bois et campagne. En quittant notre location à Rochefort, pour notre investissement dans l'achat d'une maison, nous nous sommes tournés sur l'intérieur des terres. J'y retrouvai ma Moselle natale (département très boisé) et pour mon mari, l'Aisne où il a vécu. Le bois Brandet de Puy du lac, était une merveilleuse surprise, et je m'y rends encore souvent, sans avoir besoin de prendre la voiture. Quelle aberration d'encercler le seul bois local, d'y accoler quatre éoliennes ! Quel gâchis !
- L'immobilier à Saint-Coutant le grand : nous n'aurions jamais acheté notre maison avec des éoliennes aussi près de chez nous. La vue des éoliennes provoque chez moi un mal-être, se traduisant par une « boule au ventre » systématique en voyant la rotation des pales. Qu'en sera-t-il demain, si nous devons vendre notre maison ? Vous connaissez très certainement l'impact néfaste des éoliennes sur la valeur immobilière – dépréciation minimale de 5% jusqu'à 30% aux Pays-Bas -
- Le démantèlement des sites industriels : nous avons vu s'implanter les éoliennes de Saint-Crépin. Les convois exceptionnels étaient nombreux pour acheminer ces installations. Dans 20 ans, 25 peut-être, lorsque les éoliennes seront arrêtées, nous savons que les sociétés, en charge de la construction de ces mastodontes, n'existeront plus. Quid de la prise en charge de leur démolition ? Devrons-nous, un jour, voir condamner, comme en présence de terrain militaires, des hectares entiers de notre pays rural, parce-que des éoliennes abandonnées risquent de tomber ? Voyez déjà l'ancien hôpital de Rochefort, qui tarde à être réhabilité, en raison de l'amiante !

- La vie sociale et les relations humaines : en participant à cette enquête publique, j'ai fait le choix d'évoquer des éléments qui me sont très personnels. Pour cette raison d'ailleurs, j'ai du mal à concevoir que la législation , en vigueur aujourd'hui, permette qu'un tel projet, puisse voir le jour et qu'un propriétaire terrien « privé » soit autorisé, même appuyé par un maire, à décider d'une telle construction ayant tellement d'inconvénients, pour les villages attenants (notre commune a d'ailleurs toujours refusé l'éolien sur ses terres). Seul le ruisseau l'Aubrée, nous sépare de Puy-du-lac ! Le potager que je cultive se trouve à Puy-du-lac ! Les relations sociales, que j'ai développées en 20 ans ont fait ce maillage humain qui structure aujourd'hui ma vie familiale, ainsi que ma vie professionnelle. Si l'implantation des éoliennes voit le jour, le profil des habitants changera obligatoirement dans les années à venir. L'incroyable énergie humaine, qui existait (avant ces projets éoliens) a donné vie au spectacle du Quart d'Écu (Site en scène, 200 bénévoles, 15 ans d'existence). Je crains pour la survie de cette organisation jusque là si constructive pour le tissu rural - en 2010, j'y ai fait ma première exposition professionnelle ! Depuis quelques mois, j'ai constaté une infinie tristesse chez les bénévoles les plus âgés, qui vivent mal les tensions dans leur village.
- Notre santé, celle de notre flore et de notre faune : le bénéfice-risque face à l'énergie soi-disant verte de l'éolien ? Des personnes, bien plus qualifiées que moi, pourront vous donner les bons éléments sur les études existantes et je suis convaincue que vous les avez déjà eues, lues, étudiées. Mais j'étais seule à pouvoir vous donner les éléments précédents.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, je vous demande à nouveau d'émettre un avis défavorable au projet du parc éolien puy laquois Sud.

Monsieur le Préfet, je vous demande à nouveau d'enterrer ce projet.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized vertical stroke with a horizontal line crossing it, followed by the name 'e ROSE' written in a cursive script.

Christine ROSE

Domiciliée à Saint-Coutant Le Grand et y exerçant le métier d'artisan tapissier